

Accueil>Vos droits>Victimes de la criminalité>Indemnisation>Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE  
Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE

Suède

**Quelle autorité m'aidera à envoyer une demande dans un autre pays de l'UE?**

***Brottsoffermyndighet* (Autorité de prise en charge des victimes d'infractions pénales)**

Storgatan 49

Umeå

Téléphone: (46)90708200

Fax: (46)90178353

[registrator@brottsoffermyndigheten.se](mailto:registrator@brottsoffermyndigheten.se)

Adresse électronique:

Site internet: <http://www.brottsoffermyndigheten.se/>

Adresse pour la correspondance:

Box 470

SE-901 09

Umeå, Sverige

**Quel est le rôle des autorités chargées de l'assistance?**

La *Brottsoffermyndighet*, en tant qu'autorité chargée de l'assistance, peut apporter son concours pour que la demande soit présentée à l'autorité de décision d'un autre pays de l'UE de manière adéquate et veille à ce que la demande soit transmise à l'autorité chargée de la décision. La *Brottsoffermyndighet* communique également des informations et des messages entre le plaignant et l'autorité de décision, par exemple lorsque le plaignant doit fournir des informations supplémentaires ou un complément d'enquête pour que la décision puisse être prise.

**Cette autorité fera-t-elle, le cas échéant, traduire les documents justificatifs? Dans l'affirmative, qui paie pour cela?**

Oui, la traduction est assurée si nécessaire. La *Brottsoffermyndighet* prend à sa charge les frais de traduction.

**Faut-il payer des charges administratives ou autres pour l'envoi de la demande à l'étranger?**

Non.

Dernière mise à jour: 17/01/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.